

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 38 (2001)  
**Heft:** 1497

**Artikel:** La deuxième présidence  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1010808>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La deuxième présidence

**Quoi de plus politiquement anodin que l'élection par toumus d'un président de la Confédération et que M. Villiger soit pour la deuxième fois président? Cela appelle pourtant quelques questions.**

**K**aspar Villiger sera donc pour la deuxième fois président de la Confédération en 2002. Ce n'est pas un événement. Il est, cette année, vice-président. Ainsi tourne le manège des conseillers fédéraux.

Après avoir exercé la plus haute dignité helvétique, il renoncera à sa charge et donnera sa démission de conseiller fédéral. C'est du moins l'intention que lui prêtaient des rumeurs concordantes que, bien sûr, il ne confirme ni ne dément.

## Prestige

La deuxième présidence devient ainsi la dernière ambition, comme un cadeau de départ avant le départ. L'expérience et la fin annoncée du mandat garantissent une distance de sérénité par rapport aux affaires courantes. Le rôle international, le contact personnel avec les partenaires de la Suisse est gratifiant. Et le prestige de la fonction autorise à l'interne quelques gestes politiques symboliques. C'est un couronnement sans couronne. Son attrait est si grand que la deuxième présidence devient une donnée importante du renouvellement du Conseil fédéral. Adolf Ogi, déjà, et d'autres avant lui, voulaient tirer leur révérence en habits présidentiels.

Cet usage de commodité personnelle ne tient pas compte du calendrier politique. Ainsi Kaspar Villiger, qui a engrangé le succès facile du frein à l'endettement, vient de déposer le dossier monumental de la nouvelle péréquation. C'est son mérite de l'avoir mené à bien, mais il est évident que l'étude par les commissions parlementaires prendra plus d'une année; il ne sera donc pas en mesure de l'accompagner jusqu'au bout.

**L'élection générale du Conseil fédéral est dépourvue de toute signification politique forte, si ce n'est celle, implicite, du statu quo**

Enfin la réforme de la fiscalité fédérale est agendée pour 2006. Aussi bien pour porter la péréquation que pour mettre en chantier cette réforme, il serait de bonne efficacité politique que son successeur entre en fonction en 2002 et non en 2003.

Mais voilà: il tient à sa deuxième présidence.

A cela s'ajoute le souci des partis de garantir leurs sièges avant les élections générales pour que les magistrats soient au bénéfice du prestige d'une fonction déjà exercée. On n'a pas oublié la manière dont le PDC, avant une poussée annoncée de l'UDC, a mis à l'abri ses deux sièges avec Joseph Deiss et Ruth Metzler. Et quand ils entreprennent cette démarche, les partis ont le souci d'offrir à l'Assemblée fédérale un choix qui permette de jouer

avec les paramètres (régions linguistiques, sexe). En général, un double départ offre un jeu plus ouvert. Des élections doubles, voire triples ont souvent eu lieu. Outre la multiplication des choix, cette pratique à l'avantage pour les partis de se tenir par la barbichette. Ainsi la rumeur, toujours elle, colporte que Ruth Dreifuss «attendrait» Kaspar Villiger.

Dès lors, l'élection générale du Conseil fédéral après le renouvellement des deux Chambres devient avant tout une reconduction. Certes le Conseil fédéral n'a pas à être remanié en fonction des variations du corps électoral pour autant que la majorité sur quelques points essentiels ait une ligne et qu'elle la réaffirme. Regret qu'elle ne la fasse pas connaître clairement, lisiblement, peut-être parce que l'idée

de majorité est floue. En revanche quelques conseillers interiorisent les tendances qui se sont affirmées, sous prétexte de mieux apprécier les marges de manœuvre.

## Les intérêts des partis

Le système tel que pratiqué est paradoxal. D'une part l'élection générale du Conseil fédéral est dépouillée de toute signification politique forte, si ce n'est celle, implicite, du statu quo. Quant aux élections partielles, elles n'ont aucun rapport avec une gestion efficace des chantiers déjà ouverts ou à ouvrir. Elles répondent aux intérêts des partis et à la commodité des titulaires. C'est un aspect de la politique de toujours, certes. Mais il prend une place disproportionnée.

Donc M. Villiger tient à sa deuxième présidence. *ag*

## Vu et entendu

A Bulle, la fête de St-Nicolas réunit toute la population. A la fin d'une procession solennelle, l'évêque de Myre s'adresse à la foule devant le château de la préfecture, en face de la statue de Nicolas Cheneau, son homonyme rebelle. Il en profite pour faire le bilan politique de l'année écoulée. Cela passe de la politique très locale – l'autoroute de contournement de Bulle – aux drames internationaux – les attentats new-yorkais. Ces propos revêtent visiblement plus d'importance que ceux du préfet radical élu le même jour, Maurice Ropraz.

St-Nicolas, en spécialiste des actualités célestes, n'a pas manqué de fustiger la débâcle Swissair et l'irresponsabilité de ses cadres; il a conclu en disant: «Sachez, chers Bullois, que jamais St-Nicolas n'achètera d'actions de la nouvelle compagnie aérienne, quand bien même elle s'appelle crosse-air!». *gs*